



FEM

Leonard Good

*Directeur général
et président*

Fonds pour l'environnement mondial

1818 H Street, NW
Washington, DC 20433
États-Unis
Tél. : 202.473.3202
Fax : 202.522.3240/3245
Courriel : lgood@TheGEF.org

Le 4 mai 2006

Madame, Monsieur,

Comme suite à ma première correspondance de mars dernier au sujet du Dispositif d'allocation des ressources (DAR) du FEM, j'ai le plaisir de vous communiquer les renseignements qui vous permettront de commencer à répartir les ressources auxquelles [nom de votre pays] aura accès dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques » pendant la prochaine période couverte par une reconstitution des ressources de l'institution (1^{er} juillet 2006-30 juin 2010).

Le DAR permet de déterminer le montant des ressources attribuables à chaque pays admissible dans les programmes « biodiversité » et « changement climatique » pendant la période de quatre ans couverte par une reconstitution de la Caisse du FEM. Dans chaque domaine d'intervention, chaque pays pouvant prétendre aux financements du FEM i) recevra une allocation indicative à titre individuel, ou bien ii) fera partie d'un groupe de pays attributaire d'une allocation indicative collective, à concurrence d'un plafond individuel de ressources.

Vous trouverez ci-joint un guide à l'intention des points focaux techniques qui expose le mode de gestion des financements du FEM dans le cadre du DAR dans les deux domaines d'intervention précités. Permettez-moi de revenir sur la suggestion que je faisais dans mon précédent courrier au sujet de votre rôle clé dans l'organisation d'un processus de consultation réunissant les principaux acteurs concernés — les points focaux pour les Conventions, les autres ministères compétents, les ONG, la société civile, le secteur privé, et les Agents et Organismes d'exécution — afin de définir les priorités du pays et répartir les ressources du FEM en conséquence.

À l'issue de la négociation de la quatrième reconstitution des ressources du FEM (FEM-4), le Secrétariat vous communiquera le montant indicatif définitif des ressources attribuables à votre pays pour les quatre années suivantes. Dans l'intervalle, pour faciliter la transition, le montant préliminaire de cette allocation vous est donné sur la base des chiffres de FEM-3, exclusivement à des fins de planification. Il s'agit d'un montant net, c'est-à-dire déduction faite de l'allocation pour

frais de gestion versée aux Agents et Organismes d'exécution pour les projets qu'ils administrent.

- ✓ Diversité biologique :
[Membre d'un groupe de pays ; plafond individuel de ressources : XX millions de dollars ; allocation collective : YY millions de dollars.]/ [Allocation individuelle : ZZ millions de dollars].
- ✓ Changements climatiques :
[Membre d'un groupe de pays ; plafond individuel de ressources : XX millions de dollars ; allocation collective : YY millions de dollars]/ [Allocation individuelle : ZZ millions de dollars].

Vous trouverez dans le guide ci-joint des listes d'idées de projets à différents stades de leur préparation dans votre pays. Vous souhaiterez peut-être les compléter. Au cours des mois à venir, je vous encourage à engager un processus de consultation nationale pour mettre en évidence des idées de projets à préparer et à agréer pendant FEM-4 sur la base du montant indicatif de l'allocation/des plafonds de ressources applicables à votre pays pour les quatre ans de la période considérée.

Une fois que la négociation de FEM-4 aura abouti, je vous ferai connaître le montant définitif des allocations indicatives/du plafond de ressources applicables à votre pays. Ce montant pourra être supérieur ou inférieur au montant préliminaire précédemment indiqué. Les idées de projets que vous approuverez pour préparation et agrément pendant FEM-4 devront s'appuyer sur le montant définitif de ces allocations indicatives. Au cas où vous auriez des idées de projets susceptibles d'être soumis à agrément pour inscription aux prochains programmes de travail, je vous invite à en présenter une liste initiale approuvée au Secrétariat du FEM d'ici le 15 septembre 2006. Vous pourrez bien entendu mettre à jour cette liste pendant les quatre années de FEM-4.

Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous à la mise en application du DAR dans les mois à venir. Pour tout renseignement complémentaire ou toute question, n'hésitez pas à vous adresser à mes services (focalpoints@thegef.org).

Veillez agréer Madame, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Leonard Good
Directeur général
et président

Copie : Chefs des services de coordination des Agents et Organismes d'exécution du FEM